

Règlement de l'association « YVETOT BADMINTON CLUB »

Objet du règlement

L'objet du présent règlement est de définir simplement le comportement et l'attitude individuelle et collective attendus des membres du YBC dans différents cadres de représentation, pour obtenir un fonctionnement satisfaisant.

L'inscription au YBC est conditionnée par l'acceptation du règlement du YBC.

Tous les membres du YBC doivent avoir pris connaissance de ce règlement. Le formulaire d'inscription mentionne que la charte et le règlement ont été lus et approuvés.

Cela engage donc chaque membre au respect de cette charte et de ce règlement.

Périmètre

Ce règlement s'applique à tous les membres du YBC sans aucune exception.

Définitions

Les membres du YBC peuvent être exposés à plusieurs types d'activités au sein du club en fonction de leur responsabilité:

- Les activités de jeux (SH/SD/DD/DH/DM) pendant les horaires d'ouvertures (Tous)
- · Les activités de championnat par équipe engageant et représentant le club
- · Le capitanat
- Les activités de championnats individuels engageant et représentant le club
- Les activités de compétitions individuelles (tournois « privés »)
- · Les activités extra-sportives mais en relation avec le badminton (formation / arbitrage / organisations diverses pour le club)

Généralités (pour toute activité)

Quelle que soit l'activité concernée, il est attendu de la part des membres du YBC un comportement exemplaire, respectueux et bienveillant vis à vis d'autrui.

En particulier, ne seront pas tolérés les comportements ou propos racistes, homophobes, portant atteinte au respect des femmes, portant atteinte au respect des handicapés ainsi que les comportements violents.

Les règles sur les plages d'ouverture du club (jeu libre ou entraînement)

Tous les membres ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, basés sur le respect d'autrui, du matériel, et sur le partage équitable du temps de jeu.

En particulier :

- Une tenue sportive (short, T-shirt et/ou survêtement) avec des chaussures de salle non marquantes est requise pour la pratique du badminton (exigence de la mairie).
- Lorsque les terrains sont saturés, les joueurs ayant terminé leur match sont priés de laisser

- leur place aux joueurs qui attendent (équilibre du temps de jeu par séance)
- · Un terrain ne peut en aucun cas être monopolisé par un groupe de joueurs.
- Lorsque des joueurs attendent, il est préférable de jouer en double pour intégrer un maximum de joueurs sur les terrains.
- Lorsque la fin de la séance approche, l'ensemble des joueurs présents démontent les filets, rangent les poteaux, et enlèvent les volants qui traînent autour des terrains pour laisser le gymnase propre pour l'activité suivante.

Le non-respect de ces règles entraînera d'abord un rappel oral, puis si nécessaire un rappel par mail vis à vis des personnes concernées, et si le comportement n'est pas modifié, le Conseil d'Administration se réunira pour décider des actions à entreprendre vis à vis des personnes incriminées. Les sanctions possibles sont décrites à la fin du règlement.

Les règles concernant les joueurs participant aux championnats par équipe

Les joueurs qui participent aux championnats doivent être conscients qu'à ce titre, ils représentent le YBC. On attend donc de ces joueurs le respect des règles suivantes :

- Les joueurs sont soumis au règlement du championnat auquel ils participent, et respectent l'intégralité de ce règlement
- En cas de dérive comportementale importante (triche, insulte, violence, racisme, sexisme....) constatée au cours d'une rencontre et rapportée au club, soit par les instances officielles, soit par des joueurs du club, le ou les joueurs incriminés s'exposent aux sanctions graduelles prévues au chapitre « sanctions ».
- Les joueurs inscrits dans un championnat par équipe doivent se rendre disponibles pour l'équipe au cours de la saison, y compris ponctuellement pour les équipes jouant dans la division du dessus ou du dessous.
- Tout membre d'équipe sélectionné par le capitaine de l'équipe en accord avec le joueur pour une rencontre doit prévenir de son absence le plus tôt possible, et avec une raison valable.
- Tout joueur qui ne se présente pas à la convocation du capitaine de l'équipe (en accord avec le joueur pour une rencontre) sera sanctionné par une journée de suspension.
- Tout joueur présent dans une équipe doit respecter la composition de l'équipe, et si nécessaire faire l'effort de jouer un match qu'il ou elle ne préférerait pas jouer.
- · Aucune prime ne sera versée aux joueurs.
- Les frais de déplacement sont pris en charge par le club (fiche de prise en charge disponible sur le site du club).

Le capitanat

Il est de la responsabilité du capitaine de bien connaître et de respecter le règlement concerné.

Il faut à minima un capitaine par équipe, il est possible d'en avoir deux.

Les capitaines d'équipes ont pour objectif essentiel de faire gagner leur équipe, dans le respect des règles et des joueurs présents, et surtout dans une ambiance saine.

Chaque joueur / joueuse peut donner sa vision de la composition de la rencontre à jouer, mais le capitaine tranche.

En cas de problème particulier avec un joueur (entente au sein de l'équipe ou comportement), c'est en particulier au capitaine de le résoudre. Si le problème comportemental persiste, le capitaine peut saisir le Conseil d'Administration qui dans la mesure du possible essaiera de résoudre le problème et, si la situation le justifie, prendra les sanctions adaptées à l'encontre du joueur.

Les règles concernant des joueurs participant aux championnats individuels

Les règles communes du chapitre « championnats par équipe » sont applicables aux championnats individuels.

Les règles concernant les joueurs participant aux tournois privés individuels

Même si le joueur n'est pas « représentant » du YBC lors d'un tournoi privé, les règles communes du chapitre championnats par équipe sont applicables aux tournois privés.

Les règles concernant les membres participant à des activités extra-sportives

Il est attendu de la part des membres du YBC représentant le club au niveau « extra-sportif » avec des missions particulières (réunion avec les élus, arbitrage officiel....) un comportement exemplaire. Si des écarts sont constatés (absences non justifiées à des convocations/formations/autres), des sanctions pourront être prises (Cf. § sanctions).

Les mineurs

Les mineurs sont soumis au même titre que les adultes au règlement du YBC et doivent respecter le règlement du YBC.

Si des dérapages sont constatés, les parents seront amenés à expliquer avec le mineur la situation qui a abouti aux dérapages.

Les sanctions prévues sont identiques à celles des adultes, tout en privilégiant préalablement et autant que possible l'éducation sportive et le respect des règles.

Le matériel

Le matériel mis à la disposition des membres par le club (maillots, filets, poteaux, volants, matériel d'entrainement...) ou par les services publics (infrastructures, gymnases, véhicules, douches...) doit être respecté. Cela n'empêche ni la casse, ni l'usure, mais les comportements portant délibérément atteinte au matériel seront sanctionnés (Cf. § sanctions).

Cas particuliers des volants :

Les volants plumes ou plastiques ne doivent être changés que lorsque ces derniers sont réellement hors d'usage, et en fonction de la situation (jeu libre, entraînement ou compétition).

L'école de badminton utilise en fonction du niveau des jeunes soit des volants plastiques, soit des volants plumes, à la discrétion des entraîneurs des jeunes.

Tant que cela sera possible, il est souhaitable de conserver la gratuité des volants à tous les membres du YBC, sauf pour les compétitions de type privée ou les volants ne sont pas fournis par le club (il est cependant possible d'acheter des volants auprès du club si nécessaire).

Les sanctions

Le non-respect du règlement du YBC entraînera un rappel oral, puis écrit, et si nécessaire, des sanctions proportionnées au non-respect constaté seront déployées.

Les sanctions s'échelonnent comme suit en fonction de la gravité des faits constatés :

- rappel oral
- · rappel écrit / mail
- Suspension temporaire de l'équipe dans laquelle le joueur est impliqué (1 journée soit 2 rencontres)
- · Exclusion définitive de l'équipe dans laquelle le joueur est impliqué.
- Suspension temporaire du YBC (un mois ou le temps équivalent d'une instance supérieure en fonction de la gravité des faits)
- Exclusion définitive du YBC
- · Retrait de missions particulières pour le compte du YBC suite à des manquements répétés.

Plusieurs sanctions peuvent être prises en une seule fois.

Dans le cas d'une sanction, l'intéressé aura été préalablement appelé, par lettre recommandée, à fournir des explications et doit pouvoir se défendre au cours d'une réunion contradictoire avec les témoins et à minima les membres titulaires du Conseil d'Administration.

Les sanctions éventuelles décrétées par le club sont sans lien et se cumulent aux sanctions du CODEP, de la Ligue et de la FFBad.

Perte naturelle de la qualité de membre du YBC

La qualité de membre se perd :

- 1. Par la démission,
- 2. Par le non renouvellement de l'inscription au 01/10 de chaque année,
- 3. Par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation à la date du 31 Décembre.
- 4. Par exclusion définitive suite à une prise de décision du CA.

Règlement adopté le 02/06/2015.